

Compte-rendu du conseil municipal du

Mercredi 27 mars 2024,

Le mercredi 27 mars 2024 à 20h30, les membres du conseil municipal légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire à la Mairie de Mauroux

Etaient présentes : Mesdames Da Costa, Defferrard, Rosier,

Etaient présents : Messieurs Anselmi, Calvet, Kodden, Lecourt, Soulié, Xuereb

Absences excusées : Marion Dias, Thierry Fouassin, Frederic Pernot, Mustafa R'Ghigha

Absence : Catherine Maisonneuve

Pouvoirs : Thierry Fouassin à Laure Da Costa, Nadège Rosier à Karine Defferrard.

Secrétaire de séance : Laure Da Costa

- **Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 13 février 2024**

Approuvé à l'unanimité

- **Approbation du compte administratif 2023.**

- Le compte administratif est présenté au conseil municipal chapitre par chapitre, en expliquant les divergences entre le compte administratif 2022 et celui de 2023.

- Le solde d'exécution de la section de fonctionnement laisse apparaître un excédent de 47245.82 € auxquels s'ajoute l'excédent de fonctionnement de l'exercice 2022 pour un montant 41404.72 ; l'excédent de résultat reporté sur 2024 sera donc de 82088.83 €.

- Le solde d'exécution de la section d'investissement laisse apparaître pour l'exercice 2023 un besoin de 6571.71 €.

- En l'absence du Maire, Laure DA Costa soumet au vote l'approbation du compte administratif 2023.

- Adopté à l'unanimité.

- **Approbation de l'affectation des résultats :**

- Monsieur le Maire expose pour chaque section de fonctionnement et d'investissement les reports de l'année 2023, les soldes d'exécution de l'année 2023 et les soldes de chaque section. Pour la section d'investissement, il propose de virer la somme de 6571.71 € sur l'exercice 2024 pour équilibrer la section d'investissement et la somme de 82 088.83 € pour abonder la section de fonctionnement.

- Approuvé à l'unanimité.

-

- **Demande de subvention pour la rénovation du monument aux morts.**

- Le montant estimatif des travaux s'élève à 6522.33 € (sans TVA pour ce type de travaux.

- Monsieur le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de demander une subvention de l'ordre de 50 % des travaux soit 3261.16 €.

- Adopté à l'unanimité.

-

- **Modification du financement des travaux de rénovation énergétique de la salle des associations :**

- Ces travaux s'élèvent à un montant de 28029.95 HT. Le financement initial prévoyait une DETR pour 35 % du montant des travaux soit 9810 € ; le montant de la DETR ne s'élèvera qu'à 30 % soit 8408 €. Monsieur le Maire propose de compenser cette diminution de dotation par l'augmentation de l'autofinancement qui passera donc de 12614.95 € à 14 016.95 €.

- 'Adopté à l'unanimité.

- **Questions diverses :**

- BP 2024 :

- Afin de bien préparer le budget prévisionnel, Monsieur le Maire reprend les opérations d'investissement 2024 décidées préalablement par le conseil municipal.

Il indique brièvement les chapitres du budget de fonctionnement qui donneront lieu à une augmentation du budget prévisionnel.

Autonomie énergétique du plateau :

Une réunion publique devrait avoir lieu avant l'été ; les signatures des contrats de travaux et de maintenance du parc sont sur le point d'être signés. Le prix de vente, à confirmer, du KW/h devrait avoisiner les 0.17 cts d'euro TTC.

PLUI

Une réunion s'est tenue entre la communauté des communes, la première adjointe et le Maire de Mauroux pour bien préciser les sujets en cours suite à l'enquête publique. Le vote du PLUI devrait intervenir le 25 avril 2024.

Commission voirie :

La somme allouée par la communauté des communes servira en 2024 à reprendre le dénivelé de la voirie sur la place du foirail. Afin d'économiser, le chemin du bois de Rouch et celui du lotissement de Trussal et Prieur seront repris par les agents de la commune avec du matériel adéquat. Le chemin de Beïssade, commun avec la commune de Sérignac sera goudronné jusqu'aux maisons de Mauroux.

Séance levée à 22h45